

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***17148031***

de

MONITEUR BELGE TRIBUNAL DE COMMERCE

12-10-2017

05 OCT. 2017

BELGISCH STAATSBLAAD DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **BE0526.977.145****Dénomination**(en entier) : **Suray Coaching & Performances S.C.S.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société en commandite simple**Adresse complète du siège : **Avenue Reine Fabiola, 6 - 1340 Ottignies - Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Assemblée Générale Extraordinaire du 21/06/2017****Ordre du jour : Transfert siège social.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Suray Coaching & Performances SCS tenue le 21/06/2017:

Tous les associés étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour :

1. Le transfert du siège social à la date du 01/07/2017 à Rue des Thils, 19 à 1390 Grez-Doiceau.
2. Augmentation de capital à concurrence de dix-huit mille cinq cent euros (18.500) pour le porter de cent (100) euros à dix-huit mille six cent (18.600) euros, avec création de 18.500 nouvelles parts.
3. Modification de l'article 5 des statuts et insertion d'un article 5 bis dans les statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital, comme suit :

« Article 5

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cent (18.600) euros, divisé en dix-huit mille six cents (18.600) parts sociales représentant une valeur de 18.600,00€. Le capital est libéré à concurrence de cent (100) euros, soit cent parts.

Article 5 bis - HISTORIQUE DU CAPITAL.

Lors de la constitution de la société, le capital social a été fixé à cent euros divisés en cent parts, sans valeur nominale. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 21/06/2017, il a été décidé d'augmenter le capital à concurrence de dix-huit mille cinq cent euros pour le porter de cent euros à dix-huit mille six cent euros avec création de parts nouvelles (18.600 parts nouvelles).»

4. L'assemblée donne mandat à Fiscal Team (BE0809.003.556) représenté par Stéphane Fievet ainsi qu'à Laurence Trenteseaux (NN 71.02.11-014-94) afin de procéder aux formalités de publication aux annexes du Moniteur Belge.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Damien Suray.

L'assemblée approuve les points prévus à l'ordre du jour :

1. Le transfert du siège social à la date du 01/07/2017 à Rue des Thils, 19 à 1390 Grez-Doiceau.
2. Augmentation de capital à concurrence de dix-huit mille cinq cent euros (18.500) pour le porter de cent (100) euros à dix-huit mille six cent (18.600) euros, avec création de 18.500 nouvelles parts.
3. Modification de l'article 5 des statuts et insertion d'un article 5 bis dans les statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital, comme suit :

« Article 5

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cent (18.600) euros, divisé en dix-huit mille six cents (18.600) parts sociales représentant une valeur de 18.600,00€. Le capital est libéré à concurrence de cent (100) euros, soit cent parts.

Article 5 bis - HISTORIQUE DU CAPITAL.

Lors de la constitution de la société, le capital social a été fixé à cent euros divisés en cent parts, sans valeur nominale. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 21/06/2017, il a été décidé d'augmenter le capital à concurrence de dix-huit mille cinq cent euros pour le porter de cent euros à dix-huit mille six cent euros avec création de parts nouvelles (18.600 parts nouvelles).»

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

4.L'assemblée donne mandat à Fiscal Team (BE0809.003.556) représenté par Stéphane Fievet ainsi qu'à Laurence Trenteseaux (NN 71.02.11-014-94) afin de procéder aux formalités de publication aux annexes du Moniteur Belge.

La séance est levée à 18h30.

A Ottignies,
Monsieur Damien SURAY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).